

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 17 octobre 2019
Rapporteur :
Madame Danièle LE STER**

N° 18

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 23/10/2019
- la transmission au contrôle de légalité le : 22/10/2019
(accusé de réception du 22/10/2019)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Acquisition de parcelles situées dans la zone d'activité de Kernevez et vente du terrain à
l'entreprise Tubes Le Guellec**

Dans le cadre du transfert de la compétence Zone d'Activité Économique, Quimper Bretagne Occidentale va acquérir auprès de la commune de Quimper deux parcelles destinées à être revendues, pour un montant de 38 100 euros.

L'entreprise Tubes Le Guellec, originaire de Douarnenez, sollicite l'acquisition pour la construction de sa nouvelle usine, de deux parcelles d'une surface totale d'environ 3 810 m² au sein du Parc d'activités de Kernevez à Quimper, pour un montant de 38 100 €.

La compétence Zones d'Activité Economique (ZAE) a été transférée le 1^{er} janvier 2017 à Quimper Bretagne Occidentale. Au fur et à mesure que les acquéreurs se manifestent auprès de Quimper Bretagne Occidentale, les terrains sont cédés par la commune à l'agglomération dans un premier temps puis par l'agglomération à l'acquéreur dans un second temps.

Par délibération du 26 septembre 2019, le conseil municipal de la commune de Quimper a approuvé la cession à Quimper Bretagne Occidentale d'un terrain d'environ 3 810 m² situés dans la zone d'activité de Kernevez pour un prix global de 38 100 euros.

Afin de procéder à sa revente, il est par conséquent proposé, après consultation des domaines, d'acquérir auprès de la commune de Quimper, les deux parcelles cadastrées section IT numéros 4 et 5, au prix de 38 100 euros, les frais de transfert de propriété étant pris en charge par Quimper Bretagne Occidentale.

L'entreprise Tubes Le Guellec, représentée par Monsieur François Korner, a manifesté le souhait d'acquérir ces deux parcelles à Quimper, représentant approximativement 3 810 m².

Elle est spécialisée dans le secteur d'activité de la fabrication de tubes, tuyaux, profilés creux et accessoires correspondants en acier.

Ces parcelles pourraient leur être proposées à un prix global de 38 100 € pour environ 3 810 m². Les frais d'actes seront supportés par l'acquéreur.

Cette vente sera notamment conditionnée par l'obtention du permis de construire purgé de tous recours.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 - d'approuver l'acquisition par Quimper Bretagne Occidentale des parcelles cadastrées section IT numéros 4 et 5 au prix de 38 100 € euros ;
- 2 - d'autoriser la vente des parcelles cadastrées section IT numéros 4 et 5 sus nommées au prix de 38 100 € euros à l'entreprise Tubes Le Guellec ou à toute autre société s'y substituant dans les mêmes conditions et pour le même objet sous réserve de l'acceptation de Quimper Bretagne Occidentale représentée par son président ;
- 3 - d'autoriser monsieur le président ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.